

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du mercredi 17 décembre 2025 à 20 heures 30

Membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

Secrétaire de séance :

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 11/12/2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Solange OURCIVAL.

Présents : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Didier FAUREL, Jean-Yves GOILLON, Benoît LABROUE, Carine PERTUIS

Représentés : Nicolas DELPECH représenté par Benoît CHASTANET, Annette JEANNOT DEBRIE représentée par Marylise GAUCHET, Florence MARTY représentée par Benoît LABROUE

Excusés : Sébastien FOUILLADE, Pauline PIRAUT

Absents :

Objet : Décision modificative n°3/2025 relative aux travaux du cœur de village

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'afin de reconstituer l'intégralité des écritures comptables relatives aux travaux du cœur de village comme si la commune avait agi seule sans l'aide de la Communauté de communes (principe de sincérité comptable), il est nécessaire d'approuver les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2025 :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
212 (041) - 0	Agencements et aménagements de terrains	0,00	167 810,10
1321 (041) - 0	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	62 131,12	0,00
1322 (041) - 0	Subv. non transf. Régions	18 806,40	0,00
1323 (041) - 0	Subv. non transf. Départements	25 201,36	0,00

1326 (041) - 0	Subv. non transf. Autres E.P.L.	26 673,22	0,00
1328 (041) - 0	Autres subventions d'équip. non transf.	34 998,00	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		167 810,10	167 810,10
TOTAL		167 810,10	167 810,10

Madame le Maire, invite Le Conseil municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Pour : 10, Contre : 0, Abstention(s) : 2

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme ; Gignac le 18/12/2025

Le secrétaire de séance,
Benoît CHASTANET

Le Maire,
Solange OURCIVAL

Acte transmis au contrôle de légalité le : 19.12.2025

Acte mis en ligne le : 19.12.2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télerecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).